



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 12 MAI 2015

N° 50481/DEF/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU

Commandement de
zone Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de zone terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision POS – Cambronne-lès-Clermont et Orrouy (60).

RÉFÉRENCES : Lettres des 3 et 13 avril 2015.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Cambronne-lès-Clermont et Orrouy, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de leur plan d'occupation des sols.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les communes susvisées sont grevées par la servitude PT2 relative à la liaison hertzienne Haramont à La Neuville Garnier Mont Florentin, approuvée par décret du 16 juin 1961 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz – quartier de Lattre de Tassigny – BP n°70023 – 57044 Metz cedex 1.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, les projets arrêtés.

Par ordre,
Le lieutenant colonel Rémy BODLENNER,
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :
- COMBdD Creil
- DIRISI Metz

